



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, Jessica Lacerte, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **mardi 2 juin 2026 à 20h**, à la salle municipale, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 4041 4^e Rang

Cette demande concerne la propriété sise au 4041 4e Rang, en la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, plus précisément sur le lot 5 893 142 du cadastre du Québec, et qui est située dans la zone agricole A3.

La demande consiste, si elle est autorisée, à permettre d'augmenter la superficie maximale pour la construction d'un garage détaché de 140% à 234% de la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal à l'égard de cette demande de dérogation mineure en se présentant le 2 juin 2026 à 20 h 00, à la salle communautaire située au 218, rue Guillemette, Sainte-Hélène-de-Chester.

Tout intéressé peut également se faire entendre par le conseil municipal à l'égard de cette demande en transmettant ses questions ou commentaires par écrit **au plus tard le 1^{er} juin 2026**, soit par courriel à municipalite@sainte-helene-de-chester.ca, soit par la poste, aux coordonnées suivantes :

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester
218, rue Guillemette
Sainte-Hélène-de-chester (Québec) GOP 1H0

Donné à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, ce 12 mai 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière,


Jessica Lacerte

